Présentation de l'AFPEP-SNPP par Gérard Bles

Depuis vingt-cinq ans, le **Syndicat National des Psychiatres Privés** rassemble des praticiens qui non seulement partagent des modalités d'exercice spécifiques, qu'elles soient libérales ou institutionnelles, mais aussi une conception des soins qui privilégie le destin personnel du patient à l'écart des préoccupations d'un ordre social qu'ils n'ont pas pour mission prioritaire d'assurer même s'ils tiennent bien évidemment compte des retombées socio-économiques de la maladie. Quatre ans de réflexion clinique, théorique et éthique dans le cadre de l'**Association Française des Psychiatres d'Exercice Privé** ont préludé à la création du S.N.P.P., lui donnant sa raison d'être : inscrire dans la réalité médico-sociale quotidienne les principes d'indépendance ainsi dégagés.

Une indépendance qui pourtant ne va pas de soi dans la mesure où nous sommes quotidiennement engagés dans des rapports de force avec nos tutelles, à travers le système conventionnel mais aussi un ensemble de dispositifs réglementaires qui font parfois fi des véritables besoins de soin, dont notre pratique nous rend probablement les plus à même de mesurer toute l'étendue et la diversité.

Une indépendance que nous nous devons donc de défendre pied à pied en réaffirmant à chaque étape le primat du soin sur l'administratif et l'économique - sans prétendre pour autant ignorer les contraintes socio-économiques de la collectivité à laquelle nous appartenons. C'est pourquoi aujourd'hui nous entendons voir réaffirmées la liberté d'accès aux soins comme la stricte confidentialité auxquelles ont droit nos patients, ainsi que l'autonomie de la démarche soignante dans les institutions où nous intervenons.

Hier, c'était l'existence même de la psychiatrie privée en tant que telle qui était en jeu. Aujourd'hui, si personne ne peut plus la contester, si même elle est devenue, dans ses modalités de pratique,un modèle de référence pour la discipline, les méconnaissances ne s'en perpétuent pas moins qu'il nous faut inlassablement remettre en question. Peut-on ainsi accepter que la démographie des psychiatres soit assignée à régression d'ici cinq ans alors que l'on déplore en même temps aussi bien le déséquilibre public/privé que les disponibilités insuffisantes en matière de prises en charge psychothérapiques ? Force nous est de nous plonger dans cette nouvelle mêlée en nous attaquant à des travaux d'épidémiologie dans lesquels notre apport peut être précieux pour autant qu'on nous en donne les moyens.

Dans le contexte socio-économique de restriction que nous vivons, les tâches syndicales se multiplient. Dont la plus « élémentaire » demeure de permettre à chaque psychiatre de vivre décemment de sa pratique, qu'il s'agisse de la valeur de notre acte de consultation, des normes d'exercice ou, dans un autre domaine, des conventions collectives qui régissent notre exercice salarié.

Toute votre équipe syndicale s'y adonne avec assiduité, voire même avec passion. Mais sa force essentielle vient de votre adhésion comme de votre participation et de tous les échanges que nous partageons.

Gérard BLES *
Ancien président de l'AFPEP-SNPP

juillet 1999

***** *Gérard Bles, qui fut aux fondements de cette double association, a oeuvré inlassablement pendant plus de 25 ans pour la reconnaissance de la pertinence et de l'honorabilité de la psychiatrie privée.*